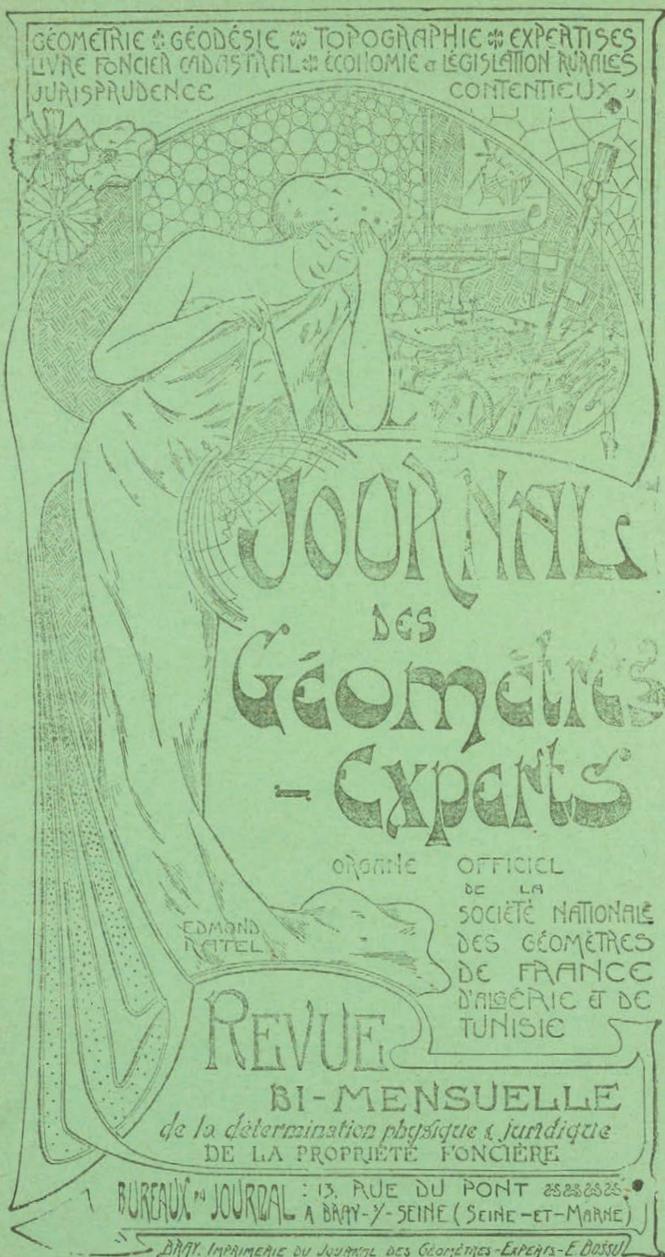


10 Août

1907

N° 338

GÉOMÉTRIE * GÉODÉSIE * TOPOGRAPHIE * EXPERTISES
LIVRE FONCIER CADASTRAL * ÉCONOMIE * LÉGISLATION RURALES
JURISPRUDENCE * CONTENUX



JOURNAL
DES
Géomètres
- **Experts**

organie OFFICIEL
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES GÉOMÈTRES
DE FRANCE
D'ALGÈRE ET DE
TUNISIE

EDMOND
HOTEL

REVUE
BI-MENSUELLE
*de la détermination physique et juridique
DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE*

BUREAU DU JOURNAL : 13, RUE DU PONT 25252525
A BRAY-Y-SEINE (SEINE-ET-MARNE)

BRAY. IMPRIMERIE DU JOURNAL DES GÉOMÈTRES-EXPERTS-E. DOSSU

MODE DE PUBLICATION

La Direction du *Journal des Géomètres-Experts* accorde la plus grande liberté à ses collaborateurs pour exposer leur méthode ou développer leurs idées personnelles, mais elle réserve son opinion et n'entend prendre aucune solidarité avec les rédacteurs des articles publiés.

Le Journal des Géomètres-Experts
paraît le 10 et le 25 de chaque mois
Abonnement 8 francs par an :

Il est accordé une remise de 25 % aux employés et stagiaires âgés de plus de 21 ans. Ceux n'ayant pas encore cet âge bénéficient d'une remise de 50%. Ces réductions ne sont accordées qu'aux employés et stagiaires travaillant chez des Géomètres abonnés. Les employés ayant été abonnés pendant 2 ans, reçoivent gratuitement le Journal pendant leur service militaire.

Numéro spécimen, *franco*. — Numéro séparé 40 cent.

Numéro après un an de publicité : 20 cent.

Chaque année du *Journal des Géomètres-Experts*, formant un volume de 576 pages, après 6 mois de publication se vend au prix de 4 fr.

Les abonnements partent du premier des mois d'Octobre, Janvier, Avril ou Juillet de chaque année.

Le prix de l'abonnement, payable par avance, doit être adressé en un bon de poste, à M. L. Colas, Directeur à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

On s'abonne sans frais à tous les bureaux de poste de France.

Le prix d'une annonce sous la rubrique : Demande ou offre d'emploi et cession de Cabinet quel que soit le nombre d'insertions est tarifé à raison de : Pour les abonnés, 5 centimes par mot, même abrégé ; pour les non abonnés, 2 francs la ligne, minimum 4 francs

Il ne sera tenu compte que des annonces accompagnées d'un mandat représentant le prix d'insertion.

Pour les annonces commerciales, le tarif est envoyé sur demande.

Il peut être inséré des annonces à Initiales. La personne voulant entrer en rapports avec l'auteur de l'annonce met sa lettre dans une première enveloppe affranchie, ne portant aucune adresse. Elle met cette première enveloppe dans une seconde également affranchie à l'adresse suivante :

Journal des Géomètres-Experts
Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne)

L'adresse exacte sera inscrite par le service du Journal, sur la première enveloppe qui sera remise à la Poste avec son contenu.

Toute réponse qui ne serait pas envoyée dans les conditions indiquées plus haut ne serait pas transmise.

Les abonnés ont droit, gratuitement, aux consultations professionnelles du Journal. Pour obtenir la réponse il suffit de joindre un timbre à la demande.

M. DANVIN, Géomètre à Maignelay, Oise, demande de suite un Employé capable.

ON DEMANDE A ACHETER le numéro du 10 Mars 1907 du Journal des Géomètres-Experts. Prix offert : 2 francs.

M. PAUL BEMELMANS, Géomètre-Expert, à La Varenne Saint-Hilaire, Seine, demande un jeune employé dessinant et calculant bien. Références.

EMPLOYÉ, 19 ans, 5 ans de stage, demande place, banlieue de Paris. Ecrire Robert Bohers, à Marines, Seine-et-Oise.

M. RATHIER, Géomètre à Malaherbes, Loiret, demande un jeune Employé capable.

M. LIÉNART, Géomètre à Marines, Seine-et-Oise, demande un employé sérieux et un jeune homme sortant de stage. Références. Table et Logement.

M. DELCAMPE, Géomètre-Expert à Laon, Aisne, demande de suite deux Employés.

DESSINATEUR-GEOMETRE, très au courant du levé des plans, du dessin et du rendu est demandé pour Cabinet d'Architecte paysagiste. Adresser offre avec références à M. REDONT, Architecte-paysagiste à Roims.

M. MAUDUIT, Géomètre à Etampes, Seine-et-Oise, successeur de M. Danger, demande un Employé bon opérateur.

M. VOISIN, Géomètre-Expert à Juvisy, près Paris, demande un Employé sérieux, pouvant diriger seul tous travaux de géométrie. — Emploi stable. Références exigées.

ON DEMANDE à acquérir aux environs de Paris un Cabinet de Géomètre, paiement comptant. — Bureau du Journal P. L., n° 46.

M. PASGON, Géomètre à Charly-sur-Marne, Aisne, demande un Elève ou un Employé sortant de stage.

JEUNE GEOMETRE désirerait s'associer dans Cabinet important aux environs de Paris ou dans ville très importante. — S'adresser bureau du Journal S. V. M.

ON DEMANDE dans un bon Cabinet du Soissonnais, un Employé sérieux et capable, disposé à reprendre la suite des affaires. — Références. Ecrire au Journal P. J.

A CÉDER, en Seine-et-Marne, pour cause de double emploi, bon Cabinet de Géomètre-Expert. Rapport 4000 francs, travaux assurés pour deux ans. Prix modéré. Gare importante. XYZ.

M. R... P... demande un Employé capable tant sur le terrain qu'au Cabinet. Bureau de la banlieue de Paris. — S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER, bon Cabinet de Géomètre, 25 minutes de Paris, Gare Saint-Lazare. Pressé. S'adresser au Bureau du Journal AZ.

M. PARANT, Géomètre à Trélop, Aisne, demande de suite un Employé bon opérateur et bon dessinateur. — Références exigées.

M. Henri PEINTE, impasse des Cordeliers, 2, à Laon, Aisne, — agence spéciale pour la cession et l'achat de Cabinets de Géomètres, — Téléphons 2-22.

PARIS 103 RUE DE VAUGIRARD PARIS

ATELIER DE DESSIN
TOPOGRAPHIQUE A. RATEL

REPRODUCTIONS

PAR LES PROCÉDÉS
PHOTOGRAPHIQUES

FERRO
CYANO
HELIO
RÉDUCTIONS
AGRANDISSEMENTS



EXTRAIT DU TARIF :

Reproductions au ferro-prussiate (traits blancs sur fond bleu).

Grand monde	(0.80 × 1.20)	l'exemplaire	1 fr. 90.
Grand aigle	(0.75 × 1.08)	-	1 fr. 60.
1/2 Grand aigle	(0.54 × 0.75)	-	0 fr. 85.
1/4 Grand aigle	(0.37 × 0.54)	-	0 fr. 60.

AGENTS

Huiles, demandés, 10 kilos gratis
à acceptant ou mettant relation.
Ecrire : FRAVY, à Cadenot (Provence);

MANUEL DU DESSINATEUR

CAUSERIES SUR LE DESSIN INDUSTRIEL

Par J. PILLET, Ingénieur des Arts et Manufactures

Un Volume de 480 pages orné de nombreuses gravures, de
41 Planches hors texte, terminé par un aide mémoire
important de 25 Tables numériques.

*Médaille de Bronze à l'Exposition Internationale du Livre
Adopté par la Ville de Paris
comme Livre de Prix et de Bibliothèque*

PRIX ; 16 francs au lieu de 20 francs
En vente au Bureau du Journal, contre mandat-poste

INSTRUMENTS SPÉCIAUX pour Dessinateurs, Perspec- teurs et Appareilleurs.

RAPPORTEUR A QUADRATRICE de 0^m17, Celluloïd fort :
ajouré, en étui carton. 8 fr.
(Voir le Journal des Géomètres n° 141).)

TÉ ÉQUERRE, Bois et Maillechort :
Petit modèle, Règle médiane de 0^m30 12 fr.
Moyen modèle id. id. 0^m50 18 fr.
Grand modèle (Chantier) Règle médiane de 2^m00 se
rabattant à charnière. 56 fr.

RÈGLE A PARALLÈLES PERSPECTIVES Bois et cuivre verni ;
Modèle du Graveur, Règle mobile de 0^m50 . . . 16 fr.
Modèle du Dessinateur, id. 0^m80 . . . 22 fr.
Modèle du Décorateur, id. 2^m00
Roulettes et manche de commande 60 fr.

PIED A COULISSE SPHÉROMÈTRE, de 0^m25 en acier,
douille bronze, avec étui peau. 32 fr.

RÈGLE DE KUTSCH à divisions métriques (millim. et 1/2 milli a.
Buis extra, 2 biseaux, graduations gravées, équerage garanti.
Largeur 0^m20. 1 fr.
— 0^m30. 2.60
— 0^m50. 5.20

Le port par Colis postal en grande vitesse est en plus.
En vente au bureau du Journal contre mandat poste.

Sommaire du n° 338. — 10 Août 1907

SOCIÉTÉ NATIONALE DES GÉOMÈTRES

Compte-rendu de l'assemblée générale du 18 juin 1907	337
SOCIÉTÉS ET SYNDICATS	
Procès-verbal de la réunion du Comité Central du 17 juin 1907.	345
Procès-verbal de l'assemblée générale des membres de la Société des Géomètres-Experts de France	348
Compte-rendu de l'assemblée générale de l'Union Amicale des Employés Géomètres	357
CORRESPONDANCE	
Lettre ouverte à Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Comi- té Central de la Société des Géomètres-Experts au sujet du rejet de la fusion par cette Société	355

PRIX DES ANNONCES

Pour les Abonnés, par mot	0 fr. 05
Pour les non Abonnés, la ligne.	2 fr.

*Toute lettre adressée au titulaire d'une annonce à ini-
tiales, ne pourra être adressée à son destinataire, si elle
n'est accompagnée d'un timbre.*

" SURFACES & DIVISIONS DE SURFACES "

CALCULS TRIGONOMETRIQUES

Suivis d'une table des carrés des nombres de 1 à 10.000
avec table de proportion permettant d'obtenir les carrés
des nombres de 1 à 100.000, par **DANGER René**.
UN VOLUME GRAND IN-8°

112 pages de texte et 22 figures hors texte . . . 4 fr. 50

LIBRAIRIE VEUVE CH. DUNOD

43, Quai des Grands-Augustins, 43, PARIS

SOCIÉTÉ NATIONALE

des

GÉOMÈTRES DE FRANCE

d'Algérie et de Tunisie

Syndicat Professionnel (Loi du 21 mars 1884)

Assemblée Générale

L'an mil neuf cent sept, le 18 juin,

La Société Nationale des Géomètres de France s'est réunie
en Assemblée Générale en l'Hôtel des Sociétés Savantes, 28,
rue Serpente,

Sous la présidence effective de M. Frère Désiré-Remy,
président de la Société;

Assisté de MM. Gervaise, vice-président; Danger, secré-
taire; Peltier, trésorier; Wicker, secrétaire-adjoint; Canivet,
Huet, Dosmond, Chrétien, Boileau, membres du Conseil
d'Administration.

MM. Verdier Louis et Saunier Auguste ont déposé leurs
pouvoirs de délégués de la Chambre Syndicale de Seine-
et-Marne;

MM. Vallet et Cochet ont déposé leurs pouvoirs de délè-
gués de la Chambre de la Seine;

M. Cocquebert a déposé ses pouvoirs de délégué de la
Chambre des Arrondissements de Laon et Vervins.

Lecture est donnée du compte-rendu de la dernière séance,
lequel est adopté sous réserve de rectifications demandées
par MM. Frémon et Lelong, rectifications qui ont d'ailleurs
été publiées en temps utile au Journal des Géomètres-Experts.

N° 338, Journal des Géomètres-Experts, 8/1907

M. Peltier rend compte de la situation financière :

A notre réunion du 13 Juillet 1906 nous avons un Actif de	2.050 »
Depuis, l'encaissement de diverses cotisations et droits d'entrée ont produit.	418 »
Ensemble.	Fr. 2.468 »

Desquels il y a à lieu de déduire :

Locations de salles et frais divers . . .	34 60	
Coucoucs d'employés.	145 »	
id. d'élèves	85 »	
Payé note d'impressions à M. Bossu. . .	26 »	
Payé à M. Eyrolles, pour le cours de l'élève Hombourg.	130 »	
Chèque de M. Danger.	74 »	
Note Quince	16 »	
Remboursé à M. Colas, facture.	19 »	
Frais de Secrétariat, retour de valeurs, Fournitures et correspondance	140 90	
	670 50	670 50
Actif en caisse.		1797 50

MM. Frémon et Chrétien, chargés de vérifier ces comptes, les approuvent et l'Assemblée vote des remerciements à M. Peltier pour son zèle et son dévouement.

L'approbation des comptes donne lieu à quelques explications concernant les dépenses faites. Le règlement des frais de bourses accordées à MM. Petit et Hombourg amène certains membres à demander les formalités à remplir pour obtenir une bourse d'études à l'Ecole de M. Eyrolles. M. Frère répond au nom du Conseil qu'il faut en faire la demande au Bureau du Conseil, lequel examine les titres des candidats en tenant compte évidemment, non-seulement de leur valeur technique, mais aussi de leur situation de fortune.

Le président rappelle en outre aux sociétaires qu'ils ne peuvent être maintenus de la Société qu'à la condition de régler leurs cotisations. Certains sociétaires objectent

qu'il serait important de fixer la date du recouvrement. L'Assemblée consultée décide qu'à l'avenir les cotisations seront perçues fin mars.

Il est ensuite procédé à l'admission des membres nouveaux.

MM. Peyris, Guyot, Robin, Maudeloude, Chapelle, Martin, sont admis à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le Président invite les personnes désireuses de poser leur candidature à le faire.

Les délégués de la Chambre de Seine-et-Marne donnent lecture du vœu de la Société qu'ils représentent.

Il est ensuite procédé au vote au bulletin secret.

Sont élus :

MM. Frère	MM. Chrétien
Gervaise	Huet
Danger	Boileau
Wicker	Frémon
Peltier	Dosmond
Canivet	Bouchard

Le Conseil immédiatement réuni constitue son Bureau ainsi qu'il suit :

- MM. Frère, par acclamation, président;
- Gervaise, vice-président;
- Boileau, vice-président;
- Danger, secrétaire-général;
- Peltier, trésorier.
- Wicker, secrétaire-adjoint;
- Huet, archiviste;

Les commissions sont ensuite nommées :

1^{re} COMMISSION. — *Organisation corporative*

MM. Dosmond, président; Balu, rapporteur; Chrétien, Balin, Pennelier.

2^{me} COMMISSION. — *Enseignement professionnel*

MM. Canivet, président; Pillet, rapporteur; Frémon, Huet et Souchay.

3^me COMMISSION. — *Technologie professionnelle*

MM. Gervaise, président; Balu, rapporteur; Wicker, Bouchard, Doré.

4^me COMMISSION. — *Jurisprudence, Economie*

MM. Boileau, président; Lelong, rapporteur; Bemelmans, Peltier, Colas.

M. le Président prend ensuite la parole pour exposer que les deux sociétés de géomètres existant actuellement ont chacune nommé des commissions chargées de s'aboucher pour étudier, à la demande de nombreuses chambres syndicales, la possibilité de parvenir à une fusion des deux sociétés.

Il ajoute qu'il semble inutile de rappeler par le détail les projets élaborés par cette commission mixte qui s'est longuement réunie et a publié les résultats de ses délibérations concluant à une fusion sur les bases de nouveaux statuts et de mesures transitoires fort bien compris.

Il demande à l'Assemblée d'exposer ses vues au sujet de la fusion.

Un membre se lève et demande à discuter certains points du projet qui, dit-il, ne lui conviennent pas en ce qu'ils accordent, dès le début, une trop grande prépondérance aux membres du Comité central, notamment en ce qui concerne le nombre des membres du nouveau comité lequel comprendrait onze sociétaires du Comité central dont le secrétaire et le vice-président pour dix seulement à la Société Nationale.

Un des délégués de la Société Nationale prend alors la parole pour exposer que les commissaires, à leur réunion de clôture, ont reconnu que leurs projets avaient été élaborés après de multiples concessions de part et d'autre, qu'ils formaient un ensemble qu'il serait dangereux de modifier dans l'une quelconque de ses parties, parce que cette modification pourrait être susceptible de rompre un équilibre à grand peine établi. En conséquence, il ajoutait que les commissaires s'étaient engagés à présenter les résultats de leurs délibérations dans leur intégralité à l'approbation de leurs sociétés respectives et qu'il y avait lieu de considérer

que leur projet n'avait qu'une valeur transitoire, et que dans un but d'apaisement il croyait bien faire en proposant à l'Assemblée l'adoptien pure et simple. Le Président, M. Frère, demande si quelqu'un des membres présents désire prendre la parole, personne ne disant mot, M. Frère met aux voix l'adoption de la fusion avec le projet de la commission mixte. A l'unanimité, moins une voix et une abstention, la fusion est votée.

L'Assemblée décide en outre que, dans le cas d'acceptation par le Comité central les dix membres qui constitueraient le nouveau comité à nommer par la Société Nationale seraient :

MM. Frère, Gervaise, Boileau, Danger, Peltier, Wicker, Frémon, Canivet, Huet, Chrétien.

L'Assemblée décide ensuite d'adresser immédiatement la lettre suivante au Comité central qui délibère dans une salle voisine.

Monsieur le Président du Comité Central,

Nous avons l'honneur de vous adresser un extrait du procès-verbal de notre Assemblée générale de ce jour.

« La Société nationale confiante dans les délégués de la Commission de fusion, accepte sans discussion à l'unanimité moins une voix et une abstention le projet de fusion présenté par la Commission ».

Nous vous prions de donner la réponse de votre société à la présente lettre, la suite de nos délibérations, vous le comprendrez facilement, devant dépendre de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

FRÈRE.

Les Vice-Présidents,

BOILEAU GERVAISE

Le Secrétaire,

DANGER.

En réponse à cette lettre le Comité Central a adressé les lettres qui suivent :

Monsieur le Président
de la Société nationale des Géomètres

En réponse à votre lettre que je reçois à l'instant j'ai l'honneur de vous adresser copie textuelle de la délibération prise ce matin en Assemblée générale.

Le Comité vous informe que MM. Chevillon, Gayant et Frémin, ayant donné leur démission de membres de la Commission de fusion, et que M. Aubry étant décédé il y a lieu de remplacer ces membres ce qui n'a pu encore être fait. Nous vous informerons prochainement du remplacement de ces membres pour que la négociation de la fusion puisse continuer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Président,
BRAUT

Le Vice-Président,
BOURGOIN

Le Secrétaire,
GAYANT

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du Comité Central :

L'Assemblée générale du Comité Central,

Après avoir pris connaissance du projet de fusion des deux sociétés et après avoir discuté des modifications à apporter éventuellement à ce projet.

Considérant que le temps matériel manque pour résoudre les nombreuses questions encore pendantes et que des membres de la commission de fusion appartenant aux deux groupes, deux membres de la Société nationale et un membre de la Société des géomètres-experts de France ont fait entendre d'énergiques protestations.

Considérant que d'après le projet, la fusion doit être précédée de la dissolution de la Société nationale des géomètres de France fondée en 1847.

Que cette dissolution nécessite au préalable une liquidation financière, notamment la réalisation d'un actif fort im-

portant que dans l'intérêt de la corporation, cette liquidation ne peut-être faite précipitamment.

Considérant que cette dissolution ne devrait être prononcée qu'après une consultation de la totalité des membres composant la société.

Considérant que la société ayant une existence légale régulière, sa dissolution ne peut avoir lieu que dans les formes prévues par les statuts et par la loi.

Décide :

Qu'il y a lieu d'ajourner la dissolution de la Société nationale des géomètres de France et par suite, l'adoption de la fusion qui reste néanmoins admise en principe ;

Déclare :

Qu'il accueillera avec joie tous les collègues qui voudront venir à la Société.

Qu'il est prêt à démissionner pour qu'une élection générale forme un Comité d'union complète d'anciens et de nouveaux sociétaires, comité qui dirigera la société dans le seul intérêt général de la corporation en ménageant cependant les légitimes susceptibilités individuelles.

Le Président,

Henry BRAUT

La lecture des lettres et extrait est accueillie avec étonnement par l'assemblée qui s'explique facilement la démission des délégués du Comité central par le refus de l'assemblée de ce Comité d'accepter un projet qu'ils ont élaboré de bonne foi.

M. Frère déclare qu'il persiste à penser que les délégués ayant établi un travail consciencieux, à la demande de leurs assemblées respectives, il y avait lieu de l'accepter.

M. Pillet demande la parole.

Il expose que la publication des délibérations de la commission mixte de fusion a montré le labeur considérable accompli par les commissaires, le zèle, l'esprit impartial et consciencieux apporté par chacun d'eux dans l'accomplissement d'une tâche ingrate.

Il ajoute que la première sanction qui s'impose est pour

l'assemblée d'exprimer publiquement la satisfaction que les géomètres ont éprouvé de leur accord final.

Plusieurs membres s'associent à cette proposition et l'assemblée à l'unanimité décide que M. le Président de la Société adressera individuellement à chacun des délégués, tant du Comité Central que de la Société nationale cette manifestation de haute et sympathique considération.

M. Frémon propose ensuite l'adoption par la Société nationale des décisions de la Commission de fusion.

M. Wicker pense qu'il faudrait tout d'abord provoquer l'opinion des Chambres syndicales.

M. Danger propose qu'une assemblée générale soit réunie dans un temps qui permette de l'étudier pour prendre une telle décision.

Plusieurs membres proposent d'adopter le principe et de laisser étudier la question par le conseil.

Enfin l'assemblée décide que le conseil examinera les voies et moyens à adopter pour modifier l'Administration de la Société dans le sens indiqué par la commission de fusion. Le conseil formulera une proposition pour une prochaine assemblée générale extraordinaire qui sera tenue dans un délai de six mois.

Cette question épuisée l'Assemblée décide qu'il y a lieu d'accorder une médaille pour récompenser les loyaux services des vieux employés. Les géomètres sont invités à faire connaître des candidats.

Immédiatement deux candidatures sont proposées.

Le président de la société, M. Frère, fait connaître que les délégués d'un groupement l'Union amicale des employés géomètres demande à être admis à exposer quelques revendications à l'assemblée, qui décide de les écouter.

MM. Pargon, Gille, Tamponnet, Moullé, Tessier sont introduits et expliquent leurs demandes.

Une discussion s'engage ; il ressort de cette discussion que les situations sont très différentes dans les divers bureaux professionnels, qu'il semble difficile de généraliser les conditions d'emploi. Toutefois et malgré que la société ne puisse s'immiscer dans l'administration intérieure des bureaux,

il demeure convenu que la commission d'organisation corporative examinera les demandes de l'Union amicale des employés géomètres, et transmettra son opinion.

Quelques géomètres fonctionnaires publics ayant demandé leur admission, ces messieurs sont admis avec plaisir comme membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

*
**

Nous croyons devoir publier dans l'intérêt de la corporation, le compte-rendu de la séance du 18 juin de l'assemblée générale de la Société des Géomètres de France, séance dans laquelle cette Société a refusé la fusion.

Nos lecteurs apprécieront.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Réunion du Comité Central du 17 Juin 1907

Le lundi 17 juin, à 10 heures du matin, suivant la convocation du Président, parue au Journal de la Société sous les nos 10 et 11 des 15 mai et 1^{er} juin et n° 12 du 15 juin courant, le Comité Central des Géomètres-Experts de France s'est réuni à Paris, au Restaurant du Petit-Véfour, 108, Galerie de Valois (Palais-Royal).

Etaient présents :

MM. Brant, Président ; Bourgoïn, Vice-Président ; Gayant, secrétaire ; Perdu, trésorier ; Allègre, Chevillon, Frémin, Jucault, Lehoux, Richard, Sanguet, Tillon, Tranchard, Vourette, membres.

Des excuses motivées sont adressées par MM. Boiton, Coutureau, Fonsacq, Jamme, Jeully et Laffont.

Ces excuses sont acceptées et les membres présents envoient à leurs collègues retenus chez eux par la maladie leurs vœux les plus sincères pour leur prompt rétablissement.

MM. Delaunay et Périn sont déclarés démissionnaires sur leurs demandes.

En outre, M. Brant représente M. Boiton ; M. Chevillon repré-

sente MM. Coutureau, Fronsacq et James; M. Jucault représente M. Laffont; M. Richard représente M. Jeully.

Décès de MM. Hauville, Aubry et Laguerre. — M. le Président fait part des décès de MM. Hauville, Aubry et Laguerre, membres du Comité Central, survenus depuis la dernière réunion. Il fait l'éloge de ces regrettés confrères et se fait l'interprète de la Société pour exprimer à leurs familles les regrets que lui causent ces morts prématurées.

Vérification des écritures de l'exercice en cours. — M. Perdu, trésorier, donne connaissance de la situation financière de laquelle il résulte que les prévisions de l'exercice en cours permettent d'espérer à la fin de 1907 une encaisse d'environ quatre cents francs.

M. Perdu rend compte de la façon dont il tient la comptabilité de la Société. Les fonds disponibles sont déposés au Crédit Lyonnais, où il a un compte spécial d'ouvert.

Le Comité Central approuve les comptes de son trésorier et à l'unanimité lui vote des félicitations et des remerciements.

Question financière. — Communication par M. Tranchard sur l'acquisition de la créance Colas tendant à confier à une maison spéciale le recouvrement des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

M. Perdu est autorisé à payer la somme de 55 francs à M. Soyer, géomètre à Lagny, prix d'une couronne achetée lors du décès de notre regretté collègue, M. Aubry.

A cette occasion la majorité du Comité Central décide qu'à l'avenir aucune couronne ne sera plus achetée lors du décès d'un de ses membres; plusieurs protestations sont formulées contre cette décision.

Admission de nouveaux membres. — M. Hauchecorne, architecte à Saint-Valéry-en-Caux, Seine-Inférieure, est admis comme sociétaire, sur la présentation de M. Jucault.

La séance est levée à midi et reprise à deux heures de l'après-midi.

Rapport de la Commission de fusion. — M. Chevillon, secrétaire de la Commission de fusion rend compte des travaux de la Commission.

Cette Commission, après de nombreuses réunions, est arrivée sur un terrain d'entente. Elle a élaboré un projet de statuts pour la nouvelle société : projet qui a paru au Journal des 15 Mai et 1^{er} Juin dernier.

Une vive discussion s'engage au sujet des dispositions dudit projet, de laquelle il résulte que la majorité du Comité Central n'accepte pas le projet de statuts de la nouvelle Société, surtout en ce qui concerne le mode d'élection des membres du nouveau Comité, la répartition des membres du bureau du Comité directeur, le Journal, etc.

Sur la déclaration de M. Jucault, que la Commission avait surtout pour mission de maintenir le vote par correspondance, tel qu'il est pratiqué actuellement au Comité Central, MM. Chevillon, Frémin et Gayant, membres de la Commission de fusion, déclarent qu'au contraire ils n'ont accepté de représenter le Comité Central à la Commission de fusion qu'à la condition d'avoir un mandat entièrement libre (*Voir procès-verbal de 1906*).

Le Président met aux voix le maintien du mode de votation au scrutin de liste.

Avant de passer au vote, MM. Chevillon, Frémin et Gayant font observer que l'adoption de ce maintien équivaut au rejet du projet de fusion adopté par la Commission.

Ces protestations n'étant pas admises par la majorité, M. Chevillon demande que le nom des votants soit inscrit au procès-verbal (adopté).

Le résultat du vote qui a lieu à mains levées donne 14 voix pour et 6 voix contre.

On voté pour : MM. Braut, Bourgoïn, Boiton, Perdu, Allègre, Jeully, Jucault, Laffont, Lehoux, Richard, Sanguet, Tillion, Tranchard, Vourette.

Ont voté contre : MM. Gayant, Chevillon, Frémin, Coutureau, Fronsacq et Jamme.

M. Sanguet propose que le nouveau Journal soit la propriété et le seul organe officiel de la Société nouvelle.

Cette proposition mise aux voix est adoptée par 14 voix et six abstentions.

La majorité des membres du Comité Central vote ensuite la modification de divers paragraphes du projet de statuts, savoir :

Page 121 du Journal : en haut de la page, 2^e ligne, suppression des mots « d'Algérie, des colonies et protectorats ».

Page 122 : suppression du 7^e paragraphe, « Aucun membre du Comité Directeur ne peut se servir de son titre en dehors des nécessités inhérentes à sa fonction ».

Page 122, 10^e paragraphe, suppression des mots « au plus trois fois l'an » et remplacé par « deux fois l'an ».

Page 123, 1^{er} paragraphe : suppression en entier « Tout membre du Comité Directeur régulièrement convoqué et absent, sans excuse valable, à trois rendez-vous consécutifs fixés par le Président, est considéré comme démissionnaire.

Page 124, suppression en entier du 2^e paragraphe (mode de votation) : la question a été tranchée au début de la discussion des statuts (voir ci-dessus).

Page 125 : suppression complète de tout ce qui concerne le Comité Directeur.

La discussion des statuts étant terminée le Comité Central, sur la proposition de M. Perdu, décide par 14 voix contre 6 d'ajourner la solution de fusion à l'an prochain. ? ?

La séance est ensuite levée à six heures du soir.

Le Président,

H. BRAUT,

Le Secrétaire,

V. GAYANT.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Membres de la Société des Géomètres-Experts de France

L'An 1907, le mardi 18 Juin, à 9 heures du matin, suivant la convocation de M. le Président du Comité Central publiée au Journal des Géomètres, l'Assemblée annuelle de la Société des Géomètres-Experts de France s'est réunie, à Paris, en l'Hôtel des Sociétés Savantes, 28, Rue Serpente.

Etaient présents les membres titulaires ci-après du Comité Central :

MM. Braut, président; Bourgoin, vice-président; Gayant, secrétaire; Perdu, trésorier; Allègre, Chevillon, Frémin, Jucault, Lehoux, Richard, Sanguet, Tillion, Tranchart, Vourette, membres.

Les excuses motivées de MM. Boiton, Coutureau, Fronsacq, Jamme, Jeully et Laffont sont acceptées.

MM. Boiton et Laffont sont représentés par M. Jucault.

MM. Coutureau, Fronsacq et Jamme par M. Chevillon.

M. Jeully par M. Richard.

En outre, M. Brault est délégué comme Président de la Chambre Syndicale des Géomètres-Experts de la Gironde.

M. Jucault est délégué de la Société des Géomètres-Experts du Rhône.

MM. Gayant et Tillion sont délégués du Comité des Experts-Géomètres des arrondissements de Laon et Vervins.

Etaient aussi présents les Géomètres-Experts dont les noms suivent :

M. Obitz, de Mantes, Rédacteur de la Partie Juridique du Journal;

MM. Finon Auguste, de Provins (Seine-et-Marne); Aubry Fernand, de Carnetin (Seine-et-Marne), tous deux délégués de la Chambre Syndicale des Géomètres-Experts de Seine-et-Marne;

M. Parrain André, d'Auneau (Eure-et-Loir), délégué de la Chambre Syndicale des Géomètres-Experts d'Eure-et-Loir;

M. Bemelmans, de La Varenne-Saint-Hilaire (Seine) représentant la Chambre Syndicale de la Seine;

M. Jozet, de Margival (Aisne);

M. Chevrier Pierre, de Meaux (Seine-et-Marne);

M. Chevrier Louis, — —

M. Collignon, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise);

M. Besche, à Rueil (Seine-et-Oise);

MM. Duret, aux Granges-les-Romans (Drôme) et Clément-Poitier, représentés par M. Perdu.

L'Assemblée ainsi constituée, le Président déclare la séance ouverte.

Lecture du Procès-verbal. — Le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 Juin 1906.

M. le Président met aux voix l'adoption de ce Procès-verbal. A ce moment, MM. Sanguet et Chevrier demandent une rectification. Ces messieurs font remarquer qu'avant le vote de la motion relative à la fusion « des vues entre les membres avaient été échangées et qu'en particulier, ils avaient proposé, pour éviter toute

question de personnalité, déclarer inéligibles pendant la période de cinq ans les membres exerçant ou ayant exercé une fonction électorale dans l'une ou l'autre société ».

En outre, M. Allègre fait remarquer que c'est par erreur que la Haute-Loire a été comprise dans la liste des départements dont les Chambres Syndicales ont donné un avis sur la fusion.

Vérification faite, il s'agissait de la Chambre Syndicale d'Indre-et-Loire.

Sous le bénéfice de ces observations le Procès-verbal mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Rapport de la Commission de Vérification des Comptes de l'exercice en cours. — M. Perdu, trésorier rend compte de la situation financière, de laquelle il résulte, que, si le nombre des abonnés au Journal diminue d'année en année, il n'en reste pas moins vrai que la Société n'est pas au-dessous de ses affaires comme on a voulu le dire et qu'à l'heure actuelle l'encaisse est de 3210 francs.

M. Chevillon demande des explications sur la situation qui existera en fin décembre 1907.

M. Jucault déclare que cela n'intéresse pas les membres de la Société.

Sur l'insistance de M. Chevillon et de la plupart des membres présents, M. Perdu dit, qu'en se basant sur la moyenne des dépenses ordinaires annuelles, l'excédent en caisse sera d'environ 400 francs en fin 1907.

Les indications de M. Perdu sont approuvées avec satisfaction.

M. Chevillon donne connaissance des travaux de la Commission de fusion.

Discussion sur le projet de création d'une seule Société de Géomètres Français. — Une discussion très confuse s'engage à ce sujet. — MM. Sanguet, Tranchart, Jucault, Richard et autres critiquent le projet de statuts élaboré par la commission mixte.

M. Sanguet déclare que les Chambres syndicales existantes, qui, d'après des renseignements fournis à M. Chevillon sont au nombre de 18, comprenant environ 500 membres, sont loin de représenter tous les géomètres de France qui sont 7000. Il ajoute que ces Chambres sont une infime minorité et voudraient imposer

leur manière de voir dans l'Administration de la Société nouvelle. (1)

M. Chevillon proteste énergiquement contre les allusions désobligeantes formulées à l'égard des Chambres Syndicales dont les membres constituent un noyau de professionnels offrant d'excellentes garanties et qui ont toujours été le meilleur soutien des Sociétés de Géomètres. Il explique les raisons pour lesquelles il serait à souhaiter de voir augmenter le nombre des syndicats régionaux, notamment pour lutter avantageusement contre l'influence des associations régionales de fonctionnaires.

M. Jucault lit une critique du projet de fédération des Chambres syndicales, critique faite par les délégués de la Société Nationale au cours d'une des réunions de la Commission de fusion.

M. Chevillon expose que la Commission a statué sur cette question, qu'elle a d'ailleurs réservée, en se ralliant au système d'une société nouvelle basée sur une division régionale du territoire — et qu'en tout cas la critique dont s'agit s'accorde avec son appréciation puisqu'elle se termine en émettant un vœu relatif au développement des Syndicats régionaux.

Une discussion animée s'engage au sujet du mode de votation.

Avant de laisser mettre aux voix, M. Chevillon demande la parole pour renouveler ses explications formulées au cours de la réunion du Comité Central de la veille, savoir :

1° La question de vote est un des principaux points sur lesquels la Commission de fusion a longuement délibéré et qu'elle a adopté à titre de conciliation ;

2° En présence des deux modes de votation usités par chaque Société : au scrutin de liste par le Comité central, au scrutin en assemblée générale par la Société Nationale, et devant l'insistance apportée par chaque société à vouloir obtenir le maintien de son mode de votation particulier, l'accord n'avait pu se faire qu'en écartant complètement les deux modes usités et en préconisant un troisième mode non encore appliqué dans les Sociétés ;

3° En conséquence, la majorité des délégués à la Commission de fusion s'étaient mis d'accord, à titre transactionnel, pour l'adoption du mode de vote par correspondance, mais par région, les socié-

(1) C'est un peu leur droit (N. D. L. R.).

taires de chaque région nommant directement leurs représentants au Comité directeur;

4° La remise en discussion de cette question est de nature à compromettre toute l'œuvre de la Commission de fusion, attendu que, si le Comité Central entend imposer son mode de votation au scrutin de liste, la Société Nationale répondra à cette prétention par une demande de maintien de son mode de votation en assemblée générale et, dans ces conditions l'accord transactionnel sera irréalisable.

M. Jucault déclare que le maintien du scrutin de liste n'empêchera pas la fusion de se faire.

M. Chevillon insiste, pour démontrer au contraire, les conséquences regrettables du rejet du système de vote proposé par la Commission et susceptible selon lui de répondre le mieux au principe électoral qui consiste à ce que les électeurs connaissent leur candidat régional et ne soient pas appelés à voter pour vingt candidats qu'ils ne connaissent pas.

MM. Chevrier et Perdu expliquent leurs préférences pour le scrutin de liste.

Pour clore la discussion, le Président met aux voix la proposition suivante : y a-t-il lieu de maintenir le vote au scrutin de liste tel qu'il est pratiqué au Comité Central?

Le vote au bulletin secret n'étant pas admis, M. Chevillon demande que le nom des votants soit inscrit au Procès-Verba (Adopté).

La proposition mise aux voix est adoptée par 21 voix contre 9 voix et 2 abstentions sur 32 votants.

Ont voté pour : MM. Braut, Bourgoin, Aubry, Chevrier Louis, Lehoux, Parrain, Sanguet, Besche, Chevrier Pierre, Richard, Jeully, Tranchart, Jucault, Laffont, Boiton, Perdu, Clément, Duret, Allègre, Tillion et Vourette.

Ont voté contre : MM. Gayant, Chevillon, Coutureau, Jamme, Fronsacq, Frémin, Jozet, Bemelmans et Finon.

Se sont abstenus : MM. Obitz et Collignon.

La séance est levée à midi et reprise à 2 heures du soir.

A la reprise de la séance à laquelle assistent MM. Verdier, géo-

mètre à Crécy et Lagny (Seine-et-Marne) et Saunier, à Maison-Rouge (Seine-et-Marne), l'Assemblée continue l'examen du projet de statuts élaboré par la Commission de fusion et adopte les diverses modifications indiquées dans le procès-verbal de la réunion du Comité Central sus-relaté.

M. Richard lit le paragraphe 3 de l'article 4 des statuts, d'après lequel le Comité Central est souverain pour décider de l'avenir de la Société.

Comme conclusion à ces discussions plusieurs membres présents rédigent, signent et remettent au Président la déclaration suivante :

(Voir cette déclaration à la page 342 ci-dessus).

Cette motion est adoptée par la majorité de l'Assemblée.

En conséquence de cette décision, MM. Gayant, Frémin et Chevillon rédigent, signent et remettent au Président leur démission motivée avec demande d'inscription au procès-verbal, ainsi conçue :

« Les soussignés Gayant, Frémin et Chevillon, délégués « du Comité Central à la Commission de fusion :

« Considérant les votes émis à la réunion du Comité Central du 17 Juin 1907, ainsi qu'à la réunion générale de la « Société du 18 Juin suivant, à l'égard du projet de statuts « élaboré par la Commission relativement à la fusion des « deux Sociétés de Géomètres de France, notamment en ce « qui concerne le maintien du vote au scrutin de liste et « l'adoption d'un vœu ajournant la solution de la fusion.

« Considérant les attaques injustifiées soulevées au cours « de la discussion contre les Chambres syndicales de Géomètres, actuellement en exercice, lesquelles, si elles ne « sont pas nombreuses, — environ dix-huit — constituent « néanmoins des organisations réelles, fonctionnant depuis « des époques relativement anciennes et s'appliquant consciencieusement à la défense des intérêts corporatifs ainsi « qu'au maintien de la dignité professionnelle.

« Pour ces motifs déclarent ne pouvoir suivre la majorité « du Comité Central dans la voie où elle a cru devoir enga-

« ger la Société au cours des réunions sus-indiquées, don-
« nent leur démission de Membres du Comité Central et de
« la Société des Géomètres-Experts de France et demandent
« l'insertion de la présente démission au procès-verbal de la
« réunion de ce jour.

Paris, le 18 juin 1907.

Signé : V. GAYANT, CHEVILLON, FRÉMIN.

L'assemblée refuse ces démissions lesquelles sont résolument maintenues par les intéressés.

Comme conséquence de ces démissions, le Comité Central complète la Commission de fusion qui n'est plus composée que de M. Jucault. Sont nommés : MM. Chevrier (Pierre), Aubry, Tranchart et Richard.

M. Chevillon fait remarquer que le Comité Central renouvelle pour la troisième fois ses délégués à la Commission de fusion.

A ce moment, un membre de la Société Nationale présente au Président une communication émanant du bureau de cette Société dont l'Assemblée se tient dans une salle voisine — Lecture est donnée de cette communication ainsi conçue :

« Monsieur le Président du Comité Central,

(Voir cette communication à la page 344 ci-dessus).

Le Comité Central y répond par la lettre suivante :

« Monsieur le Président de la Société Nationale
des Géomètres,

(Voir cette lettre à la page 342 ci-dessus).

M. Chevillon fait remarquer que cette réponse n'en est pas une, attendu que le Comité Central prend l'effet de ses décisions pour leur cause sans indiquer les motifs.

Après une communication de M. Tranchart sur le cadastre et de M. Obitz sur un concours d'opérateurs, la séance est levée.

CORRESPONDANCE

Meaux, le 3 août 1907.

*Lettre ouverte à Monsieur le Président
et Messieurs les Membres du Comité Central
de la Société des Géomètres-Experts.*

Je viens de lire dans notre Journal le compte-rendu de la réunion du Comité Central et de l'Assemblée générale de la Société des 17 et 18 Juin derniers.

En mon nom personnel, comme membre de la Société depuis dix-huit années, et en ma qualité de vice-président de la Chambre syndicale de Seine-et-Marne, il m'est impossible de laisser sans protestation les allégations et insinuations contenues dans ces procès-verbaux contre les Chambres syndicales.

Si ces pauvres Chambres syndicales sont inutiles, pourquoi avoir mis dans vos statuts que vous devez vous occuper de former des comités départementaux et d'arrondissement dans toute la France ?

Et si, ce que je veux bien croire, il y a 7.000 géomètres en France, comment se fait-il que vous réunissiez *trente-deux votants* ? — dont huit par représentation — en Assemblée générale de la Société, et que pour les élections générales par correspondance, celui de vous qui est le plus favorisé ne recueille que 134 voix ?

C'est au moment où toutes les corporations se syndiquent et se mettent en fédérations, afin de se mieux connaître et de donner plus de poids à leurs revendications, que vous décidez qu'on ne doit pas tenir compte d'une infime minorité, formant cependant la grande majorité de vos sociétaires.

Je sais bien que plusieurs d'entre vous ne daignent pas faire partie du Comité de leur région, et sont nommés au Comité Central par 130 votants, dont 120 ne les connaissent

pas et ne les ont jamais vus, alors que dans la plupart des Sociétés, les délégués ou membres d'un bureau sont destinés à représenter leurs collègues qui les nomment à cet effet.

Je vois aussi au procès-verbal que, d'après les statuts, c'est le Comité Central qui décide du *fonctionnement*, de l'*existence* et de l'*avenir* de la Société. Alors, à quoi bon des sociétaires s'ils n'ont aucun droit, et pourquoi le simulacre des assemblées générales, puisque le Comité Central peut ne pas tenir compte des décisions prises ?

Sans vouloir rechercher les motifs pour lesquels le projet de fusion présenté par la Commission mixte a été repoussé par votre Société, c'est-à-dire par 14 membres du Comité Central, auxquels le lendemain et pour la forme seulement — puisque le Comité Central est souverain — sont venues se joindre sept voix de simples associés, je ne crois pas que cette décision ait donné satisfaction à la majorité de vos sociétaires.

Puisque le projet avait été publié dans le Journal et que vos statuts permettent le vote par correspondance, que ne l'avez-vous employé pour faire un *referendum* ? Vous auriez vu, cela est absolument certain, que le résultat n'aurait pas été le même.

Quelle différence entre votre geste de 1906 — alors qu'en assemblée générale, vous me félicitez de l'énergie que je mettais à poursuivre la réalisation de la fusion, en me chargeant d'une mission officieuse à la Société Nationale, vous déclarant tous prêts à démissionner, et donnant à vos délégués une mission entièrement libre, quoiqu'en dise [M Jucault — et celui de 1907, où vous vous cramponnez à vos « chaises curules ».

Je vous adresse cette lettre ouverte afin d'éclairer mes collègues des Chambres syndicales, qui tous les ans émettent des vœux pour la fusion, et qu'on leurre en leur promettant de s'en occuper, alors qu'on est fermement [décidé à n'en rien faire.

Ne voulant plus continuer à être considéré comme faisant partie d'une infime minorité et comme quantité négligeable, puisque le trésorier trouve la situation satisfaisante,

quoique le nombre des abonnés diminue chaque année, je prie de vouloir bien me donner acte dès maintenant de ma démission de sociétaire, mais avec réserve absolue de tous les droits que je pourrais avoir dans l'actif de la Société dont je fais partie depuis 1890.

Avec mes regrets, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations empressées.
R. FRÉMON.

UNION AMICALE

des Employés Géomètres

Assemblée générale du 4 août 1907

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Serré.

Etaient présents ou représentés :

MM. Aubertin, à La Barre-de-Deuil, Seine-et-Oise.

Badaire, 38, rue du Bois, à Rueil, Seine-et-Oise.

Blot, 11, rue Jacquemont, Paris.

Boller, 34, rue des Ducs-de-Bar, Bar-le-Duc, Meuse.

Bonin, 7, rue Paul Bert, à Nanterre.

Boit, rue Audigeois, à Vitry, Seine.

Brelhier, 69, boulevard Voltaire, Paris.

Brice, 6, rue de Lanery, Paris.

Chambry, chez M. Delabarre, à Claye-Souilly, S.-et-M.

Chanteloup, 5, rue de Maubeuge, Paris.

Chauveau, 6, avenue Daumesnil, la Varenne-St-Hilaire.

Couvignou, 8, rue de Bagneux, Fontenay-aux-Roscs.

Delabarre, à Claye-Souilly, Seine-et-Marne.

Dubois, 8, Chemin latéral du Sud, La Varenne-Saint-Hilaire.

Duffaut, chez M. Singer, à Maisons-Laffitte, S.-et-O.

Esparcieux, 4, rue Couprie, à Montrouge.

- MM. Fournier, 13, rue des Menus, à Boulogne.
Gallet, 59, rue de Charenton, Paris.
Gille, 141, rue Pelleport, Paris.
Giraud, 69, place de la Défense, à Puteaux.
Gobet, 87, rue St-Lazare, l'Isle-Adam, Seine-et-Oise.
Grise, 100, avenue de la République, Aubervilliers.
Guillaume, 14, av. des Marronniers, Villiers-s-Marne.
Guyon, à Villenauxe-la-Grande, Aube.
Hamelin, 14, rue de l'Abbé-Grégoire, Issy-les-Moulineaux.
Jallet, 44, rue de la Villette, le Pré-Saint-Gervais.
Le Terrier, 84 bis, rue Victor-Hugo, à Clamart.
Marmague, à Roissy-en-France, Seine-et-Oise.
Mayeux, 6, rue Auguste-Barbier, Paris.
Moullé, 73, avenue Saint-Germain, à Puteaux.
Oudinet, à Sucy-en-Brie, Seine-et-Oise.
Pargon, 11, Place des Fêtes, à Clichy.
Petit, 12^e d'Infanterie, 4^e Cie, à St-Cloud, S.-et-O.
Ployé, 3, rue Mignon, à Champigny.
Pilleux, 115, route des Moulineaux, à Issy.
Robillot, 3, rue du Sergent-Blandan, à Issy-les-Moulineaux.
Rousseau, à Houille, Seine-et-Oise.
Richard, place de l'Eglise, à Choisy-le-Roi.
Schneider, 59, rue de Rambuteau, Paris.
Serré, 129, rue Saint-Maur, Paris.
Tamponnet, 43, rue Lannois, Levallois-Perret.
Tessier, 21, rue de la Réunion, Paris.
Thomas, 43, rue Houdan, Sceaux.
Tinturier, 138, rue du Chemin Vert, Paris.
Thiné, 64, rue Saint-Denis, à Gennevilliers.
Vauchez, rue de Vitry, à Choisy.
Wilhem, à Brou, Eure-et-Loir.

M. le Président donne lecture des Procès-Verbaux des séances de la Société depuis sa formation et se félicite des magnifiques résultats obtenus.

La Commission nommée pour présenter les desiderata du personnel aux sociétés patronales fait connaître qu'il y a entente complète avec les membres délégués du Comité Central et qu'elle va être convoquée incessamment par la Commission de la Société Nationale nommée à cet effet. Les résultats en seront portés aussitôt à la connaissance des sociétaires.

La commission de propagande rend compte de ses travaux; des sections départementales sont actuellement en voie de formation. Les employés des départements désirant faire partie d'une section sont priés de s'adresser au secrétaire.

L'assemblée accepte les comptes du Trésorier après communication du rapport des contrôleurs

Les nouveaux membres sont admis à l'unanimité.

M. le Président porte à la connaissance de l'Assemblée qu'en conformité de l'article 4 des statuts, le mandat des membres du bureau est expiré et qu'il y a lieu de procéder à un scrutin pour le renouvellement.

Le sort désigne MM. Gille et Moullé comme non rééligibles cette année.

Il est aussitôt procédé à la nomination des membres du bureau.

Malgré de très pressantes sollicitations dont il est l'objet, M. Serré déclare ne pas demander le renouvellement de son mandat.

Le résultat donne au scrutin secret :

Nombre des Votants, 29. — Majorité absolue, 15 voix

Pargon,	19 voix	Elu
Tamponnet,	5 —	
Tessier,	2 —	
<i>Président</i> Serré,	1 —	
Gille,	1 —	
Robillot,	1 —	

	Tessier,	12 voix	
<i>Vice-Président</i>	Tamponnet,	8 —	Ballottage
(1 ^{er} tour)	Pargon,	8 —	
	Robillot,	1 —	
	Tessier,	21 voix	Elu
(2 ^{me} tour)	Tamponnet,	8 —	

Les autres membres du bureau sont élus à mains levées.

COMPOSITION DU BUREAU :

MM. Pargon, président MM. Tinturier, secrétaire
Tessier, vice-président Robillot, trésorier

Membres du bureau : Tamponnet, Thiné.

Membres suppléants : MM. Mayeux, Giraud, Le Terrier.

Contrôleurs : MM. Couvignou, Marmagne, Pilleux.

M. le Président se faisant l'interprète du nouveau bureau remercie l'assemblée et l'assure que ses membres s'inspireront de l'exemple donné par leurs prédécesseurs en apportant à la Société leur concours actif et dévoué.

A l'issue de la réunion un grand banquet confraternel servi dans les Salons du Restaurant Vally, boulevard Bonne-Nouvelle, a réuni tous les sociétaires.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant tout le repas.

Plusieurs auditions musicales interprétées par des convives amateurs ont été très goûtées.

Divers toasts ont été portés à l'union toujours étroite des sociétaires, à la prospérité de la Société et au triomphe de ses si légitimes et modestes revendications et l'on s'est séparé en se promettant bien de ne pas manquer l'année prochaine à cette belle fête.

Le Président,
PARGON

Le Secrétaire,
TINTURIER

L'Administrateur-Gérant : COLAS LOUIS

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE GÉOMÈTRES

Ingénieur-Directeur : M. CHARLES BEMELMANS

PROFESSEUR DIPLOMÉ

GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE à NEUILLY-S-MARNE (S.-et-O.)

Enseignement pratique et théorique suivant programme exposé dans le numéro de ce Journal du 10 Janvier 1904

La méthode suivie consiste, spécialement, à appliquer, chaque jour, dans les travaux de la profession, les leçons théoriques données précédemment, au tableau, par le Professeur, et de familiariser, en outre l'élève avec tous les détails, même les plus infimes, de la vie du Géomètre.

C'est sans contredit de tous les systèmes, le plus judicieux, le seul qui, logiquement, puisse conduire à des résultats certains et former, dans les délais les plus courts, de bons Employés Géomètres, aptes aux opérations du terrain comme aux travaux de bureau.

PRIX DE LA PENSION MENSUELLE : 70 FR.

Aux Employés Géomètres et à toutes les personnes qui désirent s'initier aux méthodes rationnelles de levés et calculs, à la rédaction de projets de routes, égouts, ponts, murs de soutènement, épures de stabilité, etc., nous offrons un Cours par Correspondance, comprenant des exercices gradués, à raison de 16 fr. par mois.

UNE RÉVOLUTION DANS LE DESSIN !!!

Plus de Calques godés, déformés et opaques avec le

Chromatol Millet (NOUVELLES COULEURS LIQUIDES)

Chromatol : le fl. 1.50 ; Albinol : le fl. 2. 0

Préparateur et dépositaire général : MILLET, Pharmacien-Chimiste à RAMBOUILLET (Seine-et-Oise).

Dépôt à Paris : H. MORIN, 3, rue Boursault.

VOULEZ-VOUS CONNAITRE LA LÉGISLATION NOUVELLE

ABONNEZ-VOUS AU

Bulletin-Commentaire des Lois Nouvelles et Décrets

Publication mensuelle d'un abonnement de 7 fr. (paraissant depuis 1894). C'est le seul recueil publiant en une seule fois, peu après promulgation, le commentaire pratique et complet de toutes les lois d'un intérêt général.

Chaque fascicule contient, outre le commentaire proprement dit, une revue de législation et de jurisprudence et tous les documents législatifs relatifs à la loi commentée.

Ce recueil pratique est indispensable pour bien connaître les lois nouvelles et les appliquer sans fausse interprétation.

Tous les articles sont rédigés par d'éminents juristes, spécialistes dans la matière traitée.

LÉONOR BELZACQ, 103, Boulevard Saint-Michel, à Paris

(Envoi franco d'un spécimen et de la liste des contents publiés)

PETITS EDIFICES COMMUNAUX

par A. CHABANIER, Architecte

Chaque édifice est accompagné des plans, coupes, détails, métré et devis

des planches	Désignation	Montant du devis
1-8	Abattoir pour ville de 5.000 habitants	75.737 02
9-12	Poste pour pompe à incendie et abri	2.020 »
13-16	Poste pour pompe à incendie et abri	2.130 »
17-24	Mairie-Ecole pour commune de 600 hab.	35.696 88
25-32	Eglise pour commune de 250 hab.	31.160 »
33-40	Halle-Marché pour ville de 4.000 hab.	86.000 »
41-48	Presbytère pour commune de 400 hab.	17.552 »
49-56	Bains-Piscine pour commune de 2.000 hab.	85.000 »
57-64	Théâtre pour ville de 3.000 hab.	39.770 »
65-75	Eglise pour commune de 1.500 hab.	92.582 49
76-78	Lavoir pour commune de 1.500 hab.	4.380 »
79-80	Water-closets trines p ^r com. de 1.500 hab.	2.800 »
81-88	Hospice pour ville de 5.000 hab.	580.000 »
89-96	Mairie pour commune de 800 hab.	15.763 »
97-104	Halle-Marc pour commune de 600 hab.	18.180 »
105-112	Ecole de garçons et filles p ^r com. de 1000 hab.	22.894 09
113-120	Ecole-Mairie pour commune de 500 hab.	13.881 87
121-128	Kiosque de musique	3.539 »
129-136	Mairie pour commune de 450 hab.	14.150 »
137-144	Ecole de garçons et filles pour ville de 5.000 hab.	79.078 15
145-152	Bureau de poste et télégraphe p ^r ville de 5.000 h.	26.657 32
153-160	Ecole maternelle pour ville de 5.000 hab.	46.854 10
161-168	Marché couvert pour ville de 5.000 hab.	57.220 »
169-176	Mairie et groupe scolaire p ^r comm. de 700 hab.	53.567 69
177-184	Eglise pour commune de 600 hab.	31.980 »
185-188	Lavoir pour commune de 2.000 hab.	1.800 »
189-192	Water-closets publics pour comm. de 2.000 h.	1.600 »
193-200	Ecole mixte et Mairie pour commune de 400 h.	21.032 »
201-208	Abattoir pour commune de 400 hab.	17.587 »
209-224	Hôpital de Neris-les-Bains	195.176 28
225-232	Mairie et école pour commune de 1.000 hab.	17.689 22
233-240	Abattoir pour ville de 3.000 hab.	36.660 05
241-244	Kiosque de musique	5.499 85
245-248	Poste pour pompe à incendie	5.595 24
249-256	Hôtel de Ville et Justice de Paix p ^r ville de 2.500 h.	91.982 05
257-264	Pavillon pour gardien de cimetière	5.653 37
265-272	Ecole mixte et administration communale (650 h.)	19.928 86
273-280	Halle-Marché pour ville de 6.000 hab.	159.636 38
281-288	Caserne de gendarmerie pour ville de 4.000 h.	32.244 69
289-296	Ecuries de caserne	12.727 82
297-304	Ecole de filles pour commune de 550 hab.	27.513 46
305-312	Groupe scolaire pour 100 enfants	30.000 »
313-320	Bains-Piscine pour ville de 4.000 habitants	108.561 50

Un volume de 320 planches en cartons : 25 fr. en souscrivant au Bureau du Journal et trois mois après 25 fr. — Chaque projet séparé : 3 fr.

MEMENTO TRIGONOMETRIQUE DU GEOMETRE

Traité de Trigonométrie pratique

PAR ARTHUR JONGLEUX, Géomètre

SOMMAIRE. — Notions préliminaires de Géométrie. — But de la Trigonométrie. — Définitions des lignes trigonométriques. — Des triangles Trigonométriques. — Des Logarithmes. — Table des Logarithmes, des Sinus et des Tangentes.

RÉSOLUTION DES TRIANGLES : Triangles rectangles (5 cas). — Triangles obliques (5 cas).

CALCUL DES SURFACES : Triangles (2 cas). — Quadrilatères (3 cas).
Chaque Problème est résolu au moyen d'applications numériques.

Envoi franco contre mandat de Un fr. adressé au Bureau du Journal.

REPRÉSENTANTS sérieux sont demandés partout par ancienne et importante **Fabrique d'HUILES et SAVONS**, garantissant ses livraisons irréprochables et défiant toute concurrence.

COMMISSION TRÈS AVANTAGEUSE

REVENU CERTAIN sans quitter emploi et en n'utilisant que quelques loisirs

Écrire à M. E. SADRIN, Propriétaire Fabricant

SALON (Provence).

L'ARCHITECTURE USUELLE

Revue technique par E. RIVOALEM

Paraissant le 15 de chaque mois, 108 pages de dessins et de texte par an.

Abonnement : 12 fr.

Emile THÉZARD, Éditeur à Dourdan (Seine-et-Oise)

Par mandat de poste, en espèces, en chèques ou en mandats M. Thérin, Géomètre à Saint-Quentin (Aisne).

TABLES

POUR ABREGER LES CALCULS

Prix : 3 fr.

Tables de logarithmes avec instructions et formules
disposées en soufflets ou volets à charnières
POUR OPÉRER RAPIDEMENT

REPRÉSENTANTS Honnêtes, Hommes ou Dames, sont
demandés dans toutes localités par
IMPORTANTE MAISON pour placer **HUILES ET SAVONS**
TRES BONNES REMISES. — Jolis bénéfices sans qu'il y
ait emploi.

CADEAU d'un bidon d'**HUILE Extra Supérieure** à
toute personne qui acceptera la **REPRÉSENTATION**,
ou qui, à défaut, voudra bien mettre ladite maison
en rapport avec une autre personne voulant l'accepter.

Ecrire à

M. T. TREMOND, propriétaire à **L'ISLE-SUR-SORGUE**
(Vaucluse).

REVUE DES LOIS

BULLETIN DES LOIS USUELLES

Décrets, Arrêtés, Circulaires, etc., etc.

(Supplément à tous les Codes)

Recueil Mensuel

Abonnement annuel payable en un mandat-poste 3 fr.

ou 3 fr. 50 sur traite

Collection de 1880 à 1905 54 fr.

Remise de 50 0/0 aux abonnés, soit 25 fr. 50

TARIF DES BOIS EN GRUME

Par **J. SÉDILLE** Géomètre à Marseille-le-Petit (Oise)

En vente chez l'Auteur

Sur demande l'auteur a bien voulu réduire le
prix de 10 francs en faveur des abonnés du Journal, soit
Franco, broché 3 fr. — Relié 3 fr. 50

TARIF DES HONORAIRES

DUS AUX GÉOMÈTRES ET AUX EXPERTS

d'après les Décrets, Ordonnances, Arrêtés Ministériels

Arrêtés préfectoraux

et Décisions de Chambres Professionnelles

PRIX DU TARIF : 5 francs

Pour les abonnés au Journal : 4 francs

Franco contre mandat-poste adressé au Bureau du Journal

L'ALIMENTATION VINICOLE

Société de Propriétaires réunis

VERGEZE (Gard)

Occasion exceptionnelle

EXPÉDITION jusqu'à ÉPUISEMENT

200 PIÈCES

VIN ROUGE COTES DE GRÈS

GARANTI PUR RAISINS FRAIS

42 francs la pièce de **218** litres
FRANCO

Port et Régie Gare Destinataire

Dans les fûts des Clients ou dans des fûts neufs fournis
par nous au prix de 10 fr. et déduit pour le même prix
sur le montant de la facture suivante.

En **DEMI MUIDS** 5 à 600 litres **PRÊTÉS**

14 FRANCS L'HECTOLITRE. — RÉGIE PAYÉE

Pris sur GARE DE DÉPART

Avec faculté de conserver les fûts vides au prix de 20 fr. l'un

ECHANTILLON GRATUIT SUR DEMANDE

PRIMES REMARQUABLES A TOUT ACHETEUR

NOTA. — N'achetez pas vos vins sans demander tarif général, renseignements, prix, etc., à L'ALIMENTATION VINICOLE à Vergèze (Gard)

MAISON FONDÉE EN 1791

CABASSON

29, rue Joubert. — PARIS

IMPRIMERIE - PAPETERIE GÉNÉRALE - REGISTRES

ARTICLES DE DESSIN & D'INGÉNIEUR

DÉPOSITAIRE

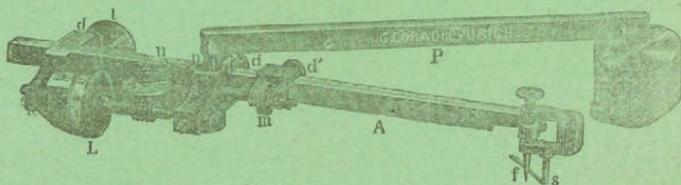
de KERN & C^{ie}, à AARAU (Suisse)

POCHETTES ET INSTRUMENTS DE DESSIN

Des INSTRUMENTS de CORADI, à Zurich

PLANIMÈTRES, PANTOGRAPHES, ETC.

Planimètre Compensateur, Prix : 90 fr.



DU TACHÉOMÈTRE SANGUET

Auto-Réducteur

DES ÉQUERRES A RÉFLEXION & ANGULIMÈTRES COUTUREAU

DES CHAINES TRANCHIART

En fil d'acier extra-solides et légères (poids 0 k. 925), sans nœuds possibles

DU DESSINATEUR UNIVERSEL

Instrument Américain remplaçant le T, l'Équerre, le Rapporteur et la Règle divisée
Précision, Facilité, Économie de temps

FRANCHISE DE PORT ET D'EMBALLAGE

pour toute commande de 25, 50 ou 100 francs suivant poids et distance

Tarif illustré, Modèles et Carnets d'échantillons des
papiers à dessiner envoyés franco sur demande.

Adresse télégraphique : CABASSON, Papetier, PARIS